

CIRCULAIRE DE RENTRÉE – ANNÉE 2019

PRÉ-RENTRÉE

↪ **Mercredi 28 août de 10 h à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h**

☒ **de 10 h à 12 h :**

Information / complément dossier administratif par les secrétaires

☒ **de 13 h 30 à 14 h :**

☞ La MACSF, partenaire de l'IRFSS-BFC, sera présente pour vous proposer l'assurance couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile professionnelle au tarif de **15 euros (chèque à l'ordre de la MACSF)** confère notice ci-jointe + bulletin d'inscription

Aucune obligation de souscription auprès de cette compagnie en particulier.

Si vous ne souhaitez pas souscrire auprès de la MACSF, joindre au dossier administratif une attestation couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile individuelle professionnelle de la compagnie d'assurance de votre choix.

☒ **de 14 h à 16 h 30**

☞ Intervention d'un établissement spécialisé dans la vente de vêtements professionnels
Nous vous conseillons l'achat de cinq ensembles (tuniques / pantalons) pour lesquels la prise des mesures sera assurée par le représentant de la société.

Règlement direct à la société.

☞ Prise des photos d'identité (webcam)

☞ Visite de l'institut

☒ **durant la journée**

☞ Stands d'informations : banque, assurances.

RENTRÉE – LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

☞ **de 9 h à 17 h : rentrée de tous les étudiants**

* présentation de l'équipe pédagogique

* présentation de la formation d'infirmier(e)

Horaires des cours durant la formation

En règle générale, les cours seront planifiés :

☞ du lundi au vendredi : de 8 h30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

(lundi : début des cours à 9 h 00 / vendredi : fin des cours à 17 h 00)

Ces horaires peuvent varier en fonction de la disponibilité des intervenants vacataires à l'I.R.F.S.S.

☞ Le programme des cours est affiché au cours de la semaine pour la semaine suivante.

ATTENTION

Le secrétariat de la formation en soins infirmiers

sera fermé : du 29 juillet au 11 août 2019

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Site de LONS LE SAUNIER
155 Chemin de Chaudon
39000 LONS LE SAUNIER
Tél : 03.84.47.28.87
E-mail : irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr
N° SIRET : 77567227201361
N° Déclaration activité : 43 75 007 49 39

Siège social
9 Boulevard du Champ aux métiers
21800 QUETIGNY

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



INFORMATIONS GÉNÉRALES

En référence à l'article 49 de l'arrêté du 21 avril 2007, modifié par l'arrêté du 17/04/2018 - art 4, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, vous pouvez bénéficier d'une césure.

CHAPITRE 2. Interruption de la formation

Art 49 – « La césure est une période, d'une durée indivisible comprise entre six mois et une année de formation, durant laquelle un étudiant suspend temporairement sa formation dans le but d'acquérir une expérience personnelle. La période de césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre et ne peut être effectuée lors du premier semestre de formation ou après l'obtention du diplôme d'Etat.

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une période de césure doit en faire la demande auprès de son institut de formation à l'aide du formulaire fourni à cet effet. La demande est adressée au directeur de l'institut, accompagnée d'un projet justifiant la demande de césure, au moins trois mois avant le début de la période de césure.

La décision d'octroyer une période de césure est prise par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants dans un délai de deux mois à compter de la date de dépôt du dossier complet par l'étudiant.

En cas de décision favorable de la section, un contrat, signé entre l'institut de formation et l'étudiant, définit les modalités de la période de césure et les modalités de réintégration de l'étudiant dans la formation.

Durant la période de césure, l'étudiant conserve son statut d'étudiant, après avoir effectué son inscription administrative dans l'institut pour l'année en cours, ainsi que le bénéfice des validations acquises.

Une telle période de césure n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation.»

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Site de LONS LE SAUNIER
155 Chemin de Chaudon
39000 LONS LE SAUNIER
Tél : 03.84.47.28.87
E-mail : irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr
N° SIRET : 77567227201361
N° Déclaration activité : 43 75 007 49 39

Siège social
9 Boulevard du Champ aux métiers
21800 QUETIGNY

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

